



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES
ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

1, rue 6, Avenue Christophe, Port-au-Prince, Haïti

Tél.: (509) 2817-2002 / 2817-2003

Réf: BRB/CSCCA/19-20

No.: 215

Port-au-Prince, le FEB 11 2020

Avis d'appel d'offres No 01-AOA/CSCCA/2019-2020

Projet de travaux : Erection de la clôture- Achèvement du bâtiment Administratif et la Construction de la résidence du Directeur départemental du Nord-Est.

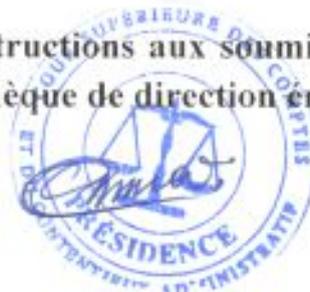
Maître d'ouvrage: Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA).

Dans le cadre de l'exécution du budget de la République d'Haïti pour l'exercice fiscal 2019-2020, le présent Avis d'appel d'offres allégé est émis par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA).

La CSCCA sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux de l'Erection de la clôture, l'Achèvement du bâtiment Administratif et la Construction de la résidence du Directeur départemental du Nord-Est.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent prendre connaissance et ou retirer un exemplaire du Dossier d'appel d'offres allégé gratuitement, à partir du jeudi 13 février 2020, de 8h a.m à 3h 30 p.m durant les jours ouvrables, à l'adresse suivante : N°1, Angle des Rues 6 et Avenue Christophe, P-au-P, Haïti.

Les offres, présentées conformément aux Instructions aux soumissionnaires, accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de chèque de direction émis à l'ordre de la Cour



Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif de 1% du montant total de l'offre financière, devront parvenir ou être remises à la Coordination des bureaux départementaux de la CSCCA, sise au N°1, Angle des rues 6 et Avenue Christophe, au plus tard le mardi 03 mars 2020 à 11h a.m. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une visite guidée des lieux est fortement recommandée pour la préparation des offres.

Les offres seront ouvertes en séance Publique le même jour soit le mardi 03 mars 2020, trente minutes après l'heure limite de réception, à 11h 30 a.m.

Les soumissionnaires demeureront engagés par leurs offres pour un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date prévue pour l'ouverture des plis en séance Publique.

Les chèques de garantie de soumission seront remis aux soumissionnaires non retenus après l'expiration du délai de contestation de l'attribution Provisoire du marché (9 jours calendaires)

Les offres doivent comprendre une déclaration de garantie de l'offre suivant le modèle soumis dans le dossier d'appel d'offre allégé.

Toute question relative au présent Appel d'offres allégé devra être soumise par écrit à l'attention de la personne Responsable du marché à l'adresse suivante: N°1, Angle des rues 6 et Avenue Christophe

Tél (509) 3462 69 47

Email : marches.publics@cscca.gouv.ht

Fait à Port-au-Prince, le 11 février 2020


Rogavil BOISGUENE
Président du Conseil de la CSCCA

